



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-104919>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-104919**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-97867

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Gujan-Mestras

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21330199700010

**Ville** : GUJAN-MESTRAS

**Code postal** : 33470

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 33

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : ÉLAGAGE et ABATTAGE D'ARBRES

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 77211500

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : L'accord-cadre avec maximum fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Le montant maximum des dépenses annuelles est de 80 000 euro(s) HT. Les bons de commandes pourront être émis à compter de la date de notification de l'accord-cadre pour une période de 12 mois. L'accord-cadre pourra être reconduit tacitement pour une période supplémentaire de 12 mois (fin de l'accord-cadre au plus tard en 2026). La reconduction pourra avoir lieu avant la date anniversaire si le maximum des dépenses annuelles est atteint. Le montant maximum de l'accord-cadre, reconductions comprises, pour le calcul du seuil de procédure est de 160 000 euro(s) HT

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 50% Considérations environnementales : 10% Coût des prestations : 40%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 16/09/2024 à 23h59, lire 23/09 /2024 à 23h59

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/09/2024